

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL  
MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 JUILLET 2022**

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Convocation du :  
07.07.2022

**PRESENTS :** Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI,  
M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M.  
PETIGNY Adjoints, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes  
CALONNE, BAILLY, LAMY, MM. DRUET, CHUARD, MOLIN, Mme  
PINGAT, M. BRUNIAUX

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ

M. TAUBATY pouvoir à M CHUARD

M. MOLIN pouvoir à M. MARTI

Mme CHATEAU pouvoir à M. BRUNIAUX

Mme JACQUET pouvoir à M DRUET

**ABSENTE :** Mme BOUDRY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAMY Alice

**Affouage sur pied  
Campagne 2022-2023**

Vu le Code forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à  
L121-5, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, L243-1 à L243-3.

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal que :

L'affouage qui fait partie intégrante du processus de gestion de  
la forêt communale, est un héritage des pratiques  
communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite  
préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil  
municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au  
partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la  
satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces  
bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été  
délivrés en nature (Articles L243-1 du Code forestier).

- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes  
qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la  
commune sont admises à ce partage.

En conséquence, Mme la Maire invite le Conseil municipal à  
délibérer sur la campagne d'affouage 2022-2023 en complément  
de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la  
destination des coupes.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Arrête** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

**Maintien** les tarifs de l'affouage à 96.50€

**Autorise** la Maire à signer tout document afférent

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 18 Juillet 2022

La Maire,

La secrétaire de séance

LAMY Alice

Valérie DEPIERRE

